

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 29 août 2017

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 10 - Conseillers votants : 12

L'an deux mille dix sept le VINGT NEUF AOUT, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 août 2017.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, ~~Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.~~

Absents excusés : Mme GUIRAL-BRAS Arlette (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane), M.OLIÉ Erick, M.WILLANUEVA Maurice (procuration à M.ANDRIEU Francis)

Absents non excusés : Mme FROMENT Aurélie, M.REY Loïc **Secrétaire de séance** : M.FESSOU Jean-Pierre

Création emploi d'Adjoint d'Animation pour 2 heures 22 mn hebdomadaire annualisées, à compter du 01/09/2017 pour une durée de un an afin d'assurer au mieux le fonctionnement du service périscolaire suite au choix de rester à la semaine de 4,5 jours. Nous aurons recours à un agent contractuel.

Durée amortissement fonds de concours salle culturelle fixée à 25 ans afin de minimiser l'impact budgétaire : 1 600 € par an.

Approbation Transfert de la zone artisanale La Rigounenque de Limogne à la CCPLL en application de la loi NOTRE.

Vente des terrains aménagés de la zone artisanale à la CCPLL au prix de 0,50 € HT/m². Il s'agit de 20 629 m², soit 10 314,50 € HT. Les voies communales et zones réservées ne font pas partie de la réserve foncière et restent donc propriété de la commune.

Transposition du RIFSEEP (régime indemnitaire) à la totalité des cadres d'emploi que nous avons sur la commune.

Décisions modificatives

1) pour participation au fonctionnement RPI St Martin Labouval/Tour de Faure pour un montant de 4 445,36 € : virement de 1 460 € prélevé sur le compte des dépenses imprévues.

2) pour participation aux repas des enfants de Limogne inscrits à l'école Saint Joseph : 662,40 € prélevés sur le compte des dépenses imprévues à verser à l'OGEC.

3) pour Amortissement Fonds De Concours Salle Culturelle ouverture de 1 600 € de crédits aux comptes 6811 des dépenses de fonctionnement ainsi qu'au compte 20418512 des recettes d'investissement. Cette opération se fera par diminution de 1 600 € des comptes 023 et 021 de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

4) pour la vente du terrain impasse du Bosquet les crédits inscrits au compte O24 étant insuffisants, il est nécessaire d'en ouvrir pour 800 €. Afin de respecter l'équilibre budgétaire, 800 € sont inscrits au compte 2113 des dépenses d'investissement.

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les vendredis 1^{er} et 29 septembre après-midi.

La séance est levée à 22h40mn.

Fait à Limogne en Quercy, le 30 août 2017

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,